

Sobriété foncière et développement local

Une équation difficile



Vendredi 16 décembre 2022 à 10h
à la CCI du Territoire de Belfort

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat et résilience », promulguée le 22 août 2021, place la lutte contre l'artificialisation au cœur de l'aménagement du territoire.

INVITATION

Le foncier est devenu le sujet stratégique des politiques d'urbanisme ou d'aménagement. Comment concilier un développement des territoires à la fois dynamique et sobre en foncier ? Comment appréhender la sobriété foncière et ses effets en cascade sur les documents d'urbanisme (modifications des SRADDET, SCoT et PLU) ? Y a-t-il aujourd'hui un intérêt à élaborer un PLU ? Comment mobiliser le foncier ? Quels leviers actionner pour requalifier des friches ? Et à quel prix ?

L'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort vous propose un éclairage sur tous ces sujets et a le plaisir de vous convier à une conférence animée par :

Jean-Philippe STREBLER
Juriste - Urbaniste qualifié
Maître de conférences associé à l'université de Strasbourg

— À l'issue de cette conférence, nous partagerons un moment de convivialité autour d'un buffet —

inscription | réponse souhaitée avant le 12 décembre 2022

Nom / Prénom :

Qualité / Organisme :

participera à la conférence
Vendredi 16 décembre 2022 à 10h
à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort

1 Rue du Dr Frery, 90000 Belfort

Merci de renvoyer votre réponse à l'AUTB

courrier : 10 rue Aristide Briand 90 000 Belfort / tel : 03 84 46 51 51 / courriel : cdemeusy@autb.fr